

Quatrième récit Scheler

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 44

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-200558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grosses entreprises. Aucun Lausannois ne fouilla autant le sol et ne remua autant de moëllons que lui. Luttant contre les éléments et parfois aussi contre les hommes, il fit par-dessous la colline de Montbenon le chemin de fer funiculaire de Lausanne-Ouchy; il amena au chef-lieu et à Morges l'eau et les forces motrices du lac de Bret; il bâtit l'hôtel du château d'Ouchy, les vastes entrepôts de la place du Flon et nombre d'autres édifices importants.

M. J.-J. Mercier-Marcel tenait de ses ancêtres une opiniâtreté qui l'empêchait de lâcher une œuvre à laquelle il avait attaché son nom. Durant l'établissement difficile de la canalisation de Bret, on pouvait le voir, sur les monts de Lavaux, hiver comme été, par tous les temps, la nuit comme le jour, visitant les chantiers menacés par la rupture d'un tuyau ou par des glissements de terrain. Avec cette ténacité, les braves Cèvenols lui avaient légué aussi les hautes qualités morales qui les distinguaient, de même que la plupart des réfugiés, et qui eurent sur les affaires commerciales et industrielles, sur l'esprit et sur les mœurs dans notre pays, une influence dont les heureux effets se ressentent encore aujourd'hui.

La politique cantonale attirait peu M. J.-J. Mercier-Marcel. Il fit partie, cependant, de la Constituante de 1884 à 1885. Mais c'est aux affaires lausannoises qu'il s'intéressait avant tout. Il rêvait de faire encore beaucoup pour sa ville natale, lorsque la mort le surprit, à Nice, où il s'était retiré dans les dernières années de sa vie.

Ces notes sur les Jean-Jacques Mercier doivent s'arrêter aux morts. Mais elles seraient incomplètes si nous ne disions que Jean-Jacques IV, c'est M. J.-J. Mercier-de Molin, fils de M. J.-J. Mercier-Marcel, né en 1859, et Jean-Jacques V, un de ses petits-fils, qui a vingt ans et demi.

Impitoyable. — Le petit Jacques ayant entendu dire que les beaux bébés s'achetaient au bazar, interpelle un soir, à dîner, un ami de la maison dont les charmes physiques laissent plutôt à désirer.

— Pourquoi es-tu si laid? demande Jacques.

L'interpellé rit jaune et naturellement ne répond pas.

— Ah! reprend alors l'aimable bambin, ta maman n'est pas allée au bazar; elle t'aura acheté d'occasion.

Pensées.

Un avocat n'a pas toujours gain de cause, mais chaque affaire est pour lui cause de gain.

Aux yeux de certains hommes d'affaires, prendre les intérêts d'un client, c'est les mettre dans leur poche.

Les égards du fisc.

Nous avons reçu la lettre que voici :

Avenches, 25 octobre 1903.

A la rédaction du *Conteur vaudois*,
Lausanne.

Messieurs,

A l'occasion de l'article « Le bonheur des contribuables », de votre numéro 42 du 17 courant, je vous adresse inclus une lettre d'avis telle que le percepteur des contributions de Morteau (France) en envoie aux contribuables.

Cette politesse de M. le percepteur des impôts de Morteau, flatteuse pour le contribuable, m'avait frappé et je me suis procuré cet avis, dans l'espoir

qu'on en pourrait peut-être faire profit chez nous. Veuillez agréer, messieurs, mes bien cordiales salutations.

Votre vieil abonné,
E. L.

PERCEPTION
DE MORTEAU

M
demeurant à

COMMUNE

d
M

Je compte sur votre exactitude habituelle pour
me payer le montant
de vos contributions.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Percepteur.

Somme due :

Darwin aurait-il donc raison ?

Voici l'hiver, saison des soirées théâtrales, des concerts, des conférences, des soupers, petits et grands, de la danse...

La danse! Ah, oui, parlons-en! Voilà un art en décadence. Oh! nous ne parlons pas de la guerre injuste et maladroite que font à la danse certaines personnes, au nom de la morale — heureusement celle-ci commence à se rebiffer contre le rôle de fée Carabosse auquel d'aucuns semblent vouloir la condamner — nous faisons allusion aux innovations baroques qui se sont effrontément faufilées dans la chorégraphie. Serait-ce là une manifestation de l'art nouveau? Certes, il n'y aurait pas lieu de l'en féliciter.

C'est au seizième siècle seulement, dit à ce propos un chroniqueur du *Petit Parisien*, qu'apparaît, en France, « la danse de société ». Et dès ce moment, c'est par l'adaptation ingénieuse de pas provinciaux ou étrangers qu'elle se constitue. Le « branle » du Barrois ou de Bretagne, la « gaillarde » et la « volte » provençale, la « courante », l'« allemande », dont le nom dit assez l'origine, sont les plus connues de ces danses.

A la cour également on exécute, sous une forme affinée, la « sarabande » des Méridionaux, le « passe-pied » des Bas-Bretons, la « bourrée » et la « gavotte » des Auvergnats, le « tambourin » et le « rigodon » des Provençaux. Mais toujours quelque chose s'ajoute au pas primitif; et l'art chorégraphique, à peine né, fait siennes les idées qu'il a recueillies de droite et de gauche.

Puis vint l'influence italienne, qui ne s'exerça pas seulement sur le pas. La musique aussi s'en ressentit. Lulli fixa la forme classique de l'allemande, du passe-pied, de la bourrée. Le rythme se modifia. Le pas se compliqua. Le souvenir des ballets italiens, où le grand roi n'avait pas dédaigné de paraître, pénétra les danses du dix-huitième siècle. Il leur imprima une dignité gracieuse, une majesté souriante, qui n'ont pas été dépassées; et, de ces éléments complexes, la danse française tira le menuet et la gavotte, — ses chefs-d'œuvre.

Mais bientôt, la vie se modifiant, apparut la nervosité, qui caractérise notre temps et qui ne s'est plus contentée des danses de cérémonie. Elle a renoncé à la suite d'attitudes nobles et lentes qui les constituait. Elle a aspiré à la rapidité. Abandonnant la courante, le menuet et la gavotte, elle a trouvé autre chose. Cette fois encore, c'est par des emprunts, par l'assimilation, à la française, de thèmes et de rythmes étrangers que ce renouvellement s'est produit. Les danses anglaises, plus promptes

et plus vives, ont gagné du terrain. De la contredanse est sorti le quadrille. L'Allemagne nous a donné les « danses tournées », dont nous avons fait la valse. A la Bohême, nous avons pris la polka; à l'Ecosse, la schottisch; à la Pologne, la mazurka; à l'Amérique, le boston.

Jusque-là, tout allait bien; puis, voici qu'arriva la polka russe, qui déjà obligea la grâce à quelques concessions. Cependant, il n'y avait pas encore lieu de crier à la décadence. Mais, cette fois, il n'y a plus d'hésitation possible, le *cake walk* a fait déborder le vase.

Tout le monde, aujourd'hui, sait ce qu'est cette danse grotesque, d'importation américaine et qui, l'hiver dernier, fit florès dans certains salons parisiens. Elle apparaîtra sans doute chez nous cet hiver. Voici comment dépeint le *cake walk*, une personne qui eut l'occasion de le voir danser au bal de l'Opéra :

« Le « kék-ouolk », c'est le chahut nègre. Ce n'est pas autre chose qu'une danse de caractère, dont les figures ont été empruntées à un célèbre pas nègre, le pas du kangourou, déformées et chargées de telle manière que la danse actuelle n'est, en somme, qu'une grossière et brutale caricature du pas primitif, lequel, d'ailleurs, est sans élégance... Mais tenez, voici le bacchanal qui commence.

Un cercle immense se formait, en effet, au milieu de la salle, tandis que l'orchestre, enlevé au galop, soufflait de tous ses cuivres une espèce de marche pour épileptiques.

Bientôt les danseurs apparurent. Ils étaient quatre, immobiles. Les couples, placés face à face, se tenaient par la main.

L'orchestre, tout à coup, exhala une clameur déchirante et les danseurs, frappant du pied, partaient ensemble comme des furieux...

D'abord lente, l'allure s'accéléra bientôt. Le torse rejeté en arrière, les bras gracieusement arrondis en ailerons de pingouin, les jambes mi-fléchies, tout le corps en équilibre instable, ils allaient, déhanchés, inquiétants, bizarres, lançant des coups de pied dans le vide, agitant les bras, la tête, se croisant, se poursuivant, soudain redressés, renversés, raides comme des pantins et plus malgracieux que des polichinelles de Nuremberg. »

N'y a-t-il pas là de quoi se réjouir??

Quatrième récital Scheler. — Mardi, 3 novembre; à 5 heures, au Casino-Théâtre. — 17^e siècle (suite). Racine, rival de Corneille et de Molière. — Tragédie biblique. — Indifférence du public pour Athalie. — Racine et Boileau. — Lafontaine. — Regnard. — *Billets*: Librairie Tarin et à l'entrée.

Le Festival vaudois en projections. — Soirée donnée, mardi soir, à la Maison du peuple, par le *Photo-club*. Plus de 100 vues prises derrière la scène, sur la scène et au passage du cortège. Un pianiste exécutera des airs du Festival.

Virement. — Le père Féli a le gousset plus souvent à sec que le gosier.

Bien souvent il lui arrive de régler son écot avec des promesses; tôt ou tard, cependant, il finit par s'exécuter.

Une fois qu'il y avait déjà quelques promesses attendant leur exécution, il entra au cabaret et commanda ses trois décis de vin vieux. — Dites-moi, Féli, fit l'aubergiste, avez-vous de quoi payer aujourd'hui? C'est que, vous savez, il y a déjà passablement de vieux.

— Ah! oui?... Oh bien, pou c'tte fois, donnez seulement trois décis de nouveau.

C'est comme ça. — La condition essentielle du pain frais, c'est d'être chaud.

Encore une bizarrerie du langage.